



Édito

La CFDT s'engage sur la qualité de vie des agents au travail

Pour préserver la santé et le bien-être au travail des agents et améliorer ainsi la qualité du service public, vos représentants CFDT négocient des accords sur la qualité de vie au travail, à l'image de l'accord sur le télétravail.

Aujourd'hui, dans le cadre de la réorganisation des services ou des restructurations immobilières, qui sont en cours à l'ARS, la CFDT reste vigilante pour que vous soyez consultés et entendus sur tous les changements induits qui impacteront forcément vos conditions de travail. Car c'est vous qui êtes experts de votre travail et de la meilleure façon de l'accomplir.

Donnez votre avis sur l'organisation de votre travail, le matériel et les procédures, vos représentants CFDT sont à votre écoute.

Nous contacter

syndicat-cfdt-ars-na@ars.sante.fr

Permanence téléphonique
mercredi matin

05 57 01 46 34

Bulletin CFDT ARS Nouvelle-Aquitaine

Octobre/Novembre 2024 - Bulletin N°4

Le fil de l'actualité

Négociations salariales pour les agents UCANSS

Contexte : La négociation salariale pour 2024 s'est ouverte le 19 décembre 2023 dans un contexte inflationniste persistant et des mesures salariales 2022-2023 qui n'ont pas permis de compenser, à minima, la perte de pouvoir d'achat des salariés.

Revendications CFDT : La CFDT a demandé une augmentation de la valeur du point de 8% au 1er janvier 2024, avec un montant minimum garanti de 160 euros brut mensuel.

Réponse apportée : L'employeur a indiqué que le cadrage RMPP 2024 ne permettait pas d'envisager une augmentation de la valeur du point.

Actions proposées par le secteur :

- Envoi d'un courrier intersyndical à la ministre des Solidarités et de la Santé,

- Envoi d'un courrier **CFDT** à la ministre des Solidarités et de la Santé,

- Interpellation des députés et des sénateurs à l'issue des élections législatives par la remise d'un dossier relatif à la dépréciation des salaires à la Sécurité sociale.

Le contexte politique, qui a fait suite aux élections européennes de juin 2024, n'a pas permis de poursuivre les actions en l'absence d'interlocuteurs dans les ministères et face à l'incertitude politique qui a dominé cet été.

En conclusion : La négociation salariale 2024 n'est pas close. Cependant, l'UCANSS n'a donné aucune information concernant une nouvelle date de réunion de négociation pour les salaires 2024.

Flash Info

Suite aux restrictions budgétaires et au gel des recrutements annoncés par le gouvernement, la Direction de l'ARS n'a à ce jour donné aucune information sur la répercussion des décisions gouvernementales au sein de l'agence. Pour autant des voix se font entendre venant des différentes délégations : ainsi, l'impact des suppressions de postes serait variable selon les délégations départementales, certaines devant diminuer leur effectif de plus de 20% d'ici le 31 décembre 2025.

Ces suppressions envisagées sont consécutives au projet de simplification des missions sur les secteurs de la santé environnementale, des ESMS et des autorisations.

La CFDT dénonce ces annonces faites aux agents avant une information aux instances représentatives du personnel.

La résilience du personnel de l'ARS a largement fait ses preuves, néanmoins elle n'est pas éternelle.

La QVCT au cœur des préoccupations de la CFDT

A votre écoute Vos représentants CFDT

UCANSS

Vos Elus

Houria CHOURY

Sandrine CLAIR

Florent HURE

Corinne PELLETIER

Membre du bureau

Jérôme LEBEAU

FONCTION PUBLIQUE

Vos Elus

Danièle BERDOY

Christophe BORIES

Henri LAPORTE

Bernard LAYLLE

Membres du bureau

Isabelle CROCE

Nathalie LAHAIE

Depuis l'ANI (accord national interprofessionnel) du 9 décembre 2020 sur la santé au travail, la qualité de vie au travail (QVT) est devenue **la qualité de vie et des conditions de travail ou QVCT**. Cette nouvelle expression a d'ailleurs fait irruption dans le Code du travail le 31 mars 2022. Avec ce nouvel acronyme, on instaure le principe que « *ce sont les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail, et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci, qui déterminent la perception de la qualité de vie au travail qui en résulte* ».

Le premier plan santé au travail de la Fonction publique (2022-2025)

Dans la fonction publique le plan santé au travail a fait l'objet d'un référentiel publié par la DGAFP qui résulte d'un travail mené avec les organisations représentatives des personnels sous l'égide du Conseil commun de la fonction publique. Il s'inscrit également dans l'ambition du programme Fonction publique + d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des agents publics tout en participant à l'attractivité de la fonction publique. Dans le secteur public, la QVCT s'appuie sur l'expression et la participation des agents : Il s'agit d'un processus social concerté centré sur l'amélioration des conditions de (contenu, organisation...) à des fins de développement des personnes et des services.

Les enjeux de la QVCT

Les démarches de QVCT ont en commun de porter une triple ambition : **une approche globale des conditions de travail** afin de faire de la QVCT un levier de prévention ; **le développement des capacités d'expression sur le contenu et les conditions du travail** (enjeu de la participation) et des capacités d'action (rôle accru du management, dialogue social) afin de faire de la QVCT un levier de concertation ; **une approche des transformations des organisations** visant à mener des expérimentations sur les questions de conditions de travail plus en amont et de manière plus concertée afin de faire de la QVCT un levier d'innovation.

Le périmètre de la QVCT

La QVCT s'articule autour de thématiques telles que l'articulation entre vie privée et vie professionnelle, **l'environnement de travail**, la prévention en santé au travail, les facteurs de pénibilité, les risques psycho-sociaux, **l'organisation et les modalités de travail** (télétravail, organisations hybrides, etc.), le droit à la déconnexion et la régulation des outils numériques de travail, **l'expression collective sur le travail** (ex. espaces de discussion) **et la participation des agents aux projets de transformation**, le développement des compétences et les parcours professionnels, **l'égalité professionnelle femmes-hommes**, la diversité et l'inclusion, l'action sociale, **l'engagement citoyen, sociétal et environnemental (RSE)**.

Le saviez-vous ?

La réduction des dépenses publiques est au cœur des débats du projet de loi de finances pour 2025 avec des orientations budgétaires qui risquent de toucher de plein fouet les agents de toutes les fonctions publiques au travers de mesures annoncées par l'exécutif, notamment la hausse du nombre de jours de carence dans le secteur public et la baisse des indemnités des arrêts maladies.

Des restrictions budgétaires qui vont également impacter les conditions de travail des agents à travers la réduction des surfaces utilisées par l'Etat, au regard de la mise en œuvre de la circulaire du 8 février 2023 concernant la nouvelle doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'Etat.

Pour notre « maison » ARS, outre ces mesures, il faut noter les problématiques concernant les bâtiments (huisseries et chauffage) et pour lesquels des investissements sont à envisager. Des écueils matériels qu'accompagne la réduction des effectifs constitutive d'un déséquilibre toujours plus croissant entre les moyens octroyés aux ARS et les missions qui leur sont dévolues. Des missions pourtant primordiales qui contribuent au bon fonctionnement de notre système de santé.

Cfdt: Adhésion
en ligne



CFDT.FR

REJOIGNEZ-NOUS
CFDT.FR/ADHESION